



Voisinage - Société de recyclage à coté de la maison

Par Kayz06

Bonjour

Cela fait plusieurs mois qu'une recyclerie s'est installée dans un Grand garage à coté de mon pavillon.

Aucun probleme avec ce qui se fait à l'intérieur du garage, toutefois, une cours sépare le garage de ma propriété.

Sur cette cours ils y exposent tous les "encombrants à retraiter" à savoir :

des cartons, des electroménagers, des jouets usagers qu'ils ramassent par, des planches, des casseroles en somme tout ce qu'ils ramassent.

Au delà désagrément visuel, la crainte de voir arriver des nuisibles, ces éléments sont stockés collés au mur qui sépare de mon jardin, et facilite d'éventuels cambrioleurs. Ils ont meme déjà stocké des échelles à même mon mur.

Que puis-je faire ? a t'il le droit ? y'a t'il une règlementation sur les recycleries en voisinage ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelques vérifications préalables :

Cette activité est-elle autorisée par le PLU ? déclarée à la mairie ?

Quelle est votre zone de PLU ?

Le mur de séparation est-il privatif ou mitoyen ?

Avez-vous des preuves de nuisances ?

Après avoir prévenu votre voisin par courrier RAR et si vous avez des preuves (?) vous pouvez faire un constat d'huissier et assigner pour trouble anormal de voisinage.

Sinon, c'est simplement des risques et vous ne pouvez rien faire, à part une tentative de conciliation avec le voisin.

Vous pouvez vous protéger des cambriolages avec une vidéosurveillance. Il n'y a pas de risque zéro, même avec des voisins "ordinaires".